Cote FRC 2413

CONVENTION NATIONALE.

PROJETS DE DÉCRETS

PORTANT NOMINATION

DE FONCTIONNAIRES PUBLICS.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LA Convention nationale, sur la proposition du comité de législation, nomme, pour remplir les fonctions de commissaire de police de la section Révolutionnaire, le citoyen *Bequet*, doreur.

La commission des administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, sur la proposition du comité de législation, nomme, pour remplir les fonctions d'agent national de la commune de Xantes, le citoyen *Jean-Jacques Brunet*, fils du ci-devant greffier.

La commission des administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret qui ne sera point imprimé.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Noms des Citoyens présentés par le Comité de législation, pour compléter l'administration du district de XANTES.

DIRECTOIRE DU DISTRICT.

LES CITOYENS

Pierre Baret, demeurant à Pont-libre, à la place de *Hillairet*;

Jean Mallet, demeurant à Ecoyeux, à la place de *Moreau*;

Conseil d'administration.

Jean-Marie Dussourd, à la place de *Leblanc;*

Fleury, aîné, de Pont-Libre, à la place de *Dufaure;*

Hillairet, de Cozès, à la place de *Goguet*;

Siccard (Jean), de Dampierre, à la place de *Bisseuil*;

Moreau (Pierre), de Cozès, à la place de Pier *Borel.*

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, sur la proposition du comité de législation, décrète :

Les citoyens désignés en la liste annexée au présent décret, entreront chacun dans les fonctions qui lui sont désignées.

La commission des administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire, An III.